

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2025**

Présent-e-s :	M. Martin BARCELLINI, Président
	Mme Aline JOLIAT SAULNIER, Vice-présidente
	Mme Nicole ROEHRICH, Secrétaire
	Mme Anne-Muriel BROUET
	M. Christian CHATELANAT
	M. Paul EUGSTER
	M. Xavier FRANCEY
	Mme Fabienne HUTIN
	M. Loïc JACOT-DESCOMBES
	Mme Odile JAEGLE BONVIN
	Mme Sylvie JAY
	M. Gustavo KUHN
	M. Christian MARTI
	Mme Caroline ORELL
	M. Téo RACORDON
	Mme Floriane SCHMIDT
	M. Vincent TOURNIER
	Mme Joëlle ZILLIOX
Excusé-e-s :	M. Pierre-Alain MOTTIER
	-
Absent-e-s :	
Conseil administratif :	M. Félicien MAZZOLA, Maire
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
	M. Frédéric REVERCHON, Conseiller administratif
Verbaliste :	M. Mark SCHWASS
Assiste :	Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village
7. P DM 1010 - Crédit de réalisation de CHF 1'806'000.- TTC pour la rénovation des toitures, installation solaire et mise aux normes incendies de la salle communale et son annexe
8. P DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts
9. P DM 1012 - Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'020'209.01 pour des amortissements complémentaires
10. DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement
11. DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1er janvier 2026
12. DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers

M. Barcellini, ci-après **le Président**, ouvre la séance à 20h32. M. Mottier est excusé, et M. Marti a un peu de retard.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à approbation.

➤ **Par 17 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes, l'ordre du jour est accepté.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025

Mme von Gunten-Dal Busco cite un passage de son intervention à la page 6 sur le Copil de l'Aire, « la mise en œuvre des mesures préconisées dans le plan directeur ». Il s'agit de l'image directrice et non du plan directeur.

M. Marti arrive à 20h34.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal du 30 septembre 2025 est approuvé par 18 pour, soit à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président rapporte qu'un courrier de l'ASC a été reçu, qui comporte un livre blanc sur la concertation dans le canton de Genève. Il a été transmis aux membres du CM, et revient sur la manière dont sont menés les projets et les concertations, avec divers témoignages. Des commentaires sur le plan directeur communal ont aussi été partagés, notamment la césure verte, l'aménagement du vallon et des rives de l'Aire, les Cherpines, le Vuillonex, le coteau, la zone villa, la mobilité et enfin, un point sur Cressy et le parc des Evaux. **Le Président** invite à lire le courrier, qui s'intègre bien dans la discussion sur le PDCOM. Un passage sur les lignes de bus sera également abordé plus tard dans la soirée.

4. Communications des commissions

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

Mme Joliat rapporte que la commission s'est réunie le 27 octobre. La résolution DM 1004 proposition du CA relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux de centimes additionnels et à l'autorisation d'emprunter a été traitée. La commission a également traité la DM 988 crédit d'étude de CHF 250'000.- pour la réalisation d'études de mobilité pour deux nouvelles lignes de bus. Elle a pour objectif de doter l'administration d'un crédit d'étude afin d'étudier deux projets de mobilité, à savoir une ligne de bus 90 intercommunale entre Confignon, Bernex et Plan-les-Ouates, et un bus tangentiel 25 à haut niveau de service, qui serait une ligne cantonale. Cette délibération avait déjà été étudiée par la CAM en mars cette année. En raison de l'absence d'urgence, il avait été décidé de reporter le point. Après avoir été étudiés à nouveau, les questionnements multiples soulevés ont poussé la commission à reprendre le point lors d'une séance ultérieure.

▶ Commission sociale et sécurité (CSS)

Mme Schmidt indique que la commission s'est réunie le 28 octobre pour étudier les lignes du budget qui concernent les dicastères social et sécurité, dont il sera question plus tard.

En outre, les promotions citoyennes se sont tenues jeudi dernier. Elles se sont bien déroulées, comme à l'accoutumée.

► **Commission sports, art et culture (CSAC)**

M. **Jacot-Descombes** rapporte que la commission s'est réunie le 28 octobre 2025. Plusieurs sujets ont été abordés, dont la DM 1004 qui sera abordée plus tard.

► **Commission infrastructures et travaux (CIT)**

M. **Tournier** indique que la dernière séance a été présidée par M. Pierre-Alain Mottier. La DM 1001 pour le réaménagement et le reverdissement du cimetière a été traitée, ainsi que la DM 1004 du budget de fonctionnement qui sera traitée plus tard.

► **Commission espaces publics, nature, énergie, durabilité (CENED)**

Mme **Brouet** rapporte que la commission s'est réunie le 14 octobre, et a discuté de la proposition relative au budget à discuter ultérieurement.

► **Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN)**

M. **Francey** indique que la CAFEN s'est réunie deux fois, le 7 octobre et le 3 novembre. Elle a traité la DM 1001, la DM 1006 relative aux indemnités du CA, et la DM 1004 relative au budget. Les rapports seront lus pour chaque DM.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Mazzola, Maire

Seniors

M. **Mazzola** rapporte qu'un flyer destiné aux seniors a été créé suite à une demande du groupe de travail seniors. L'idée est d'amener des informations concrètes et pratiques, de manière succincte.

Sensibilisation au harcèlement scolaire

Un projet réunit les TSHM et la police municipale, qui vont aller rencontrer les élèves de 8P dans les deux écoles de la commune, pour une sensibilisation sur la thématique du harcèlement.

Arcade place du village

Une séance publique s'est tenue pour initialiser le processus public. Le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté du Canton accueille favorablement le projet et, d'une manière générale, la volonté de développer des démarches participatives.

Concert et dégustation le 4 décembre 2025

Un vigneron de Bernex fera déguster 6 vins et un orchestre de jazz l'accompagnera dans le cadre du concert et de la dégustation Jazz & Wine.

Fenêtres de l'Avent

Le projet est un partenariat avec l'association des habitants, où il est proposé d'accueillir chez les privés un « mini » concert et une devanture décorée, qui se terminera par un concert sur la place du village, le samedi 20 décembre.

Programme de saison culturelle

M. **Mazzola** annonce que la Commune va travailler dorénavant avec un programme de saison qui paraîtra deux fois par année, le prochain paraîtra en janvier.

Budget petite enfance

Le Conseil s'est réuni et a voté le budget à l'unanimité après de longues questions sur les coûts et le contrôle cantonal, notamment.

Fondations et autres groupements

La Fondation du logement s'est réunie pour divers projets, mais sans informations à transmettre au CM ce soir. Les autres groupements ne se sont pas réunis.

Communications de M. Reverchon, Conseiller administratif

Référendum PLQ d'ensemble des Cherpines

M. Reverchon rappelle que le référendum sur le PLQ d'ensemble des Cherpines se tiendra le 8 mars. La commune organise un débat contradictoire le 26 janvier 2026 à 19h00. Des informations plus concrètes sont données dans la réponse à la question écrite 230 sur la communication de la commune.

Fondation des Evaux

Le Conseil de Fondation s'est réuni le 4 novembre dernier, et a approuvé le budget 2026. Le Bureau va notamment travailler le projet de convention concernant la répartition du financement et la répartition des investissements extraordinaires entre les communes siégeant à la fondation.

GD Cherpines

L'AG du 3 novembre a validé la nomination de M. Reverchon au Conseil d'administration de GD Cherpines ainsi que celle de Mme Valentine Pillet.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative

Suivi des délibérations – courts tennis

Pour rappel, le CM a voté une participation financière pour autant que l'association confirme le financement du solde, ce qui a été le cas. La Commune participera donc au financement à hauteur de CHF 96'000.-, accompagnée du fonds du sport, de la société Realsport et de l'association du TC Confignon elle-même. Le début des travaux est prévu pour fin janvier 2026.

Cressy – espace public et place de jeux

Une subvention de CHF 40'000.- du FIDU a été accordée.

École de Confignon, bâtiment E – rénovation des éclairages

Une subvention du fonds SIG pour les collectivités publiques d'une hauteur de CHF 7'900.- a été accordée.

Parc Briefer – projet d'aménagement

L'objet a été présenté en commission sans faire l'objet d'une délibération. La Confédération a été sollicitée via son programme Adapt+. Au vu de la qualité du projet et notamment son caractère exemplaire en termes de traitement de la végétation et des eaux pluviales, Confignon a reçu une subvention de CHF 121'000.-. Il s'agit de la première fois que la Commune fait appel au programme, et elle espère que cette belle entrée en matière sera de bonne augure au vu des autres projets prévus.

Durabilité – action Emportons malin

Les SIG/éco21 proposent aux établissements de restauration de bénéficier de conseils pour la réduction des déchets, alimentaires ou d'emballage. L'action est gratuite pour les restaurateurs et la commune. Le courrier d'information est parti la veille.

Centre intercommunal de voirie CIV et ACG.

Le CIV ne s'est pas réuni et Mme von Gunten-Dal Busco n'a au surplus rien de spécifique à rapporter des séances de l'ACG.

6. P DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que la délibération présentée ce soir concerne la place du village. Le projet fait l'objet d'un exposé des motifs détaillé et de plusieurs présentations en commission. Les experts

du triptyque eau-sol-arbres ont été auditionnés, et le projet sera probablement renvoyé en commission vu son ampleur.

L'objectif premier du projet est d'améliorer l'état sanitaire des platanes dans une optique de lutte contre les îlots de chaleur. Pour ce faire, il est préconisé d'apporter de l'air et de l'eau, ce qui nécessite des travaux sur la place. Dans le cadre de ceux-ci, il sera possible de répondre à la motion relative à la fontaine, et repenser les usages de la place, notamment en ce qui concerne les terrasses des établissements, les jeux au sol et le marché qu'il est prévu de déplacer dans la zone entre le parking et la place.

Le projet proposé part de la place mais se veut ambitieux en termes de durabilité, de gestion des eaux et de lutte contre les îlots de chaleur, raison pour laquelle il est proposé que l'étude s'étende sur la partie parking et plantations en contrebas de celui-ci, ainsi que sur l'esplanade devant l'église, dans un souci de cohérence et d'unité. Il s'agit à ce stade d'un crédit d'étude, avec la proposition de réaliser un échantillon test sur un platane dans le but d'expérimenter différentes techniques de soufflage et d'aspiration des matériaux au pied des arbres, pour permettre ensuite aux entreprises qui répondront aux appels d'offres de maîtriser la technique et de chiffrer précisément les prestations en vue du crédit de réalisation.

Les coûts estimés du projet sont certes importants, mais depuis le début des réflexions, l'administration est en contact étroit avec les différents services de l'État, notamment l'OCAN et l'OCEau, avec lesquels les services communaux échangent positivement. Une participation financière de leur part est d'ailleurs très probable. Différents fonds et programmes de financement seront également sollicités.

Propositions de traitement

M. Francey indique qu'Agir ensemble propose un renvoi en CAFEN vu les montants, et également en CIT.

M. Tournier donne lecture d'une intervention au nom de son groupe :

Auprès de mes arbres, j'étais si heureux. Fers de lance de l'attractivité de la commune, phares de lumière des activités communales, il y fait beau et bon vivre. Faisons de notre place du village une place encore plus belle, et sauvons les platanes qui y paradent. Car, assurément, notre place du village est assurément la plus belle du canton. Mesdames et Messieurs, je vous propose, quand même, pour étudier la question, de renvoyer cette DM en CIT.

M. Marti pense effectivement que la place est belle et l'importance de la végétation n'est pas à démontrer. Elle continue cependant à faire parler d'elle, il s'agit d'un îlot de fraîcheur qu'il convient de conserver, mais la question se pose de savoir à quel prix. Il est nécessaire de clarifier le besoin de l'étude étant donné les montants importants. Plusieurs options s'offrent. En fonction des prix, il pourrait être plus intéressant d'abattre et replanter, par exemple. Il s'agira de bien étudier ces variantes en commission. M. Marti pense aussi qu'il faut avoir une vision plus large du réaménagement de la place, notamment avec la rénovation de l'immeuble voisin. Ainsi, il propose un renvoi en CAM, en plus de la CIT et de la CAFEN.

Votes

➤ **Par 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le renvoi en CAFEN de la DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village est validé.**

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en CIT de la DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village est validé.**

➤ **Par 6 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, le renvoi en CAM de la DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village est refusé.**

7. P DM 1010 - Crédit de réalisation de CHF 1'806'000.- TTC pour la rénovation des toitures, installation solaire et mise aux normes incendies de la salle communale et son annexe

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que l'objet a déjà été vu en commission dans le cadre du projet de délibération concernant le crédit d'étude relative au projet de rénovation des toitures de la salle communale et de ses annexes, voté en septembre 2023. Aujourd'hui, le CM est sollicité dans le cadre des travaux qui font suite à l'étude et à l'audit de la société Signa-Terre effectué sur les bâtiments communaux, dans le but de pouvoir anticiper et planifier les travaux de rénovation/entretien ainsi que les travaux énergétiques.

L'occasion a été prise pour installer les panneaux solaires photovoltaïques. Pour répondre à la motion M221 « accès citoyen à la transition énergétique » acceptée en avril 2024, il est envisagé la création d'une coopérative solaire communale. Cette dernière n'étant pas encore créée malgré les avancements, l'achat et la pose des panneaux figurent dans le crédit présenté.

Propositions de traitement

M. Eugster donne lecture d'une intervention au nom d'Agir ensemble.

Voilà 33 ans que la salle communale a été construite, avec les normes de l'époque. Aujourd'hui, il s'agit de nous positionner sur la rénovation de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques. Les IDC (indices de dépense de chaleur) de la salle répondent aux normes actuelles, soit 340MJ/m², pour une valeur maximale admise de 450MJ/m². Les travaux d'amélioration, notamment en termes d'isolation, vont permettre de baisser l'IDC à environ 247MJ/m², donc approximativement 30% d'économies d'énergie, résultat parfait et nécessaire pour répondre à nos objectifs de réduction de CO₂.

Concernant la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques, c'est la réponse à la motion M221, votée sur le siège par l'ensemble du législatif en avril 2024. En effet, la création d'une coopérative répondra parfaitement à cette motion. Cette coopérative ne devra pas s'ouvrir à d'autres que les habitants de Confignon, car le succès est déjà garanti, surtout si cette coopérative arrive à mettre en place, avec l'aide des SIG, une communauté d'autoconsommation. La Commune devra être partenaire de la coopérative pour permettre d'être acteur et d'autoconsommer un maximum d'électricité sur les immeubles communaux et ceux de la Fondation communale.

Concernant les subventions, notamment celles distribuées par les collectivités publiques, il faudra que nos services prennent contact avec l'OCEN et le fonds CIME pour la demande de subvention et savoir à quel moment la coopérative prendra le relais. Tout cela sera discuté dans le cadre du renvoi proposé en CIT et en CAFEN.

Mme Hutin donne lecture d'une intervention au nom de Voix de Gauche, qui propose également un renvoi en CIT vu le montant important.

La grande rénovation est résolument orientée vers une transition énergétique souhaitée et demandée, avec des possibilités de subventions. Voix de Gauche tient à mettre en lumière la possibilité d'une coopérative solaire à l'échelle communale, qui s'étendra à la Fondation du logement. Il nous semble donc que ces perspectives sont créées dans la politique énergétique de ces prochaines années.

Mme Brouet donne lecture d'une intervention au nom de Demain Confignon.

Merci pour ce beau projet qui accélère notre indépendance énergétique et la rénovation du bâti en soutenant la production d'énergie renouvelable et la réduction de la consommation. C'est ce que l'on peut finalement considérer comme les deux mamelles de la transition énergétique. Cependant, le 3 en 1 proposé (amélioration de l'isolation, création d'une centrale photovoltaïque et mise aux normes incendie) soulève encore plusieurs questions auxquelles il faudra répondre avant de le réaliser. J'en citerais quelques-unes :

pourquoi l'option des panneaux solaires intégrés a-t-elle été écartée ? On peut s'interroger, en effet, sur la pertinence de démonter les tuiles d'un toit, de les remonter pour ajouter les panneaux solaires, ces panneaux faisant eux-mêmes office de couverture. Sans parler du surcoût éventuel, du défaut d'intégration, et de l'atteinte à l'unité d'un bâtiment qu'on peut aimer ou pas, mais qui représente tout de même une certaine époque.

On peut s'interroger aussi sur les coûts. Par exemple, si les travaux sont faits en été, est-ce qu'il est vraiment nécessaire de faire une toiture provisoire ? On aurait aussi aimé une estimation des montants possibles des subventions.

D'un point de vue énergétique, il reste des questions sur les 25% d'amélioration de la déperdition de chaleur. Sont-ils théoriques ou ont-ils été effectivement calculés ? On s'est par ailleurs intéressés à connaître la puissance installée autant que la superficie recouverte. On peut noter aussi que la pose de panneaux photovoltaïques n'influence en rien l'indice de dépense de chaleur d'un bâtiment, contrairement à ce que laisse un petit peu entendre l'exposé des motifs.

Enfin, l'idée d'une coopérative énergétique est tout à fait louable, mais on se pose encore des questions quant à sa gouvernance et quant à l'avenir de la gouvernance du projet. Effectivement, ce sont des gens qui sont de futurs copropriétaires, donc des investisseurs dans cette coopérative. Est-ce qu'ils ne devraient pas être impliqués déjà plus en amont du projet, et même déjà dans l'appel d'offres.

Pour ces raisons, ainsi que d'autres, Demain Confignon demande le renvoi en commission vu les montants demandés, en CIT pour la gestion des travaux et éventuellement en CENED pour les aspects énergétiques.

Votes

Avant les votes, **M. Kuhn** remarque que le renvoi en CAFEN n'a pas beaucoup de sens, car le projet doit d'abord être analysé par les autres commissions. Autrement, tout objet serait automatiquement renvoyé en CAFEN du moment qu'un franc est dépensé. **Le Président** répond que le tour de table des prises de position est limité à une intervention par groupe. Si un renvoi est décidé, la discussion a ensuite lieu dans les commissions.

➤ **Par 12 voix pour et 6 voix contre, le renvoi en CAFEN de la DM 1010 - Crédit de réalisation de CHF 1'806'000.- TTC pour la rénovation des toitures, installation solaire et mise aux normes incendies de la salle communale et son annexe est validé.**

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en CIT de la DM 1010 - Crédit de réalisation de CHF 1'806'000.- TTC pour la rénovation des toitures, installation solaire et mise aux normes incendies de la salle communale et son annexe est validé.**

➤ **Par 11 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le renvoi en CENED de la DM 1010 - Crédit de réalisation de CHF 1'806'000.- TTC pour la rénovation des toitures, installation solaire et mise aux normes incendies de la salle communale et son annexe est validé.**

8. P DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que la délibération porte sur l'acquisition de deux véhicules de la flotte communale pour remplacer ceux utilisés par les employés du service voirie et espaces verts.

L'exposé des motifs détaille l'organisation du service et la réelle nécessité de remplacer ces deux véhicules, afin que les différentes tâches puissent être effectuées correctement. Il s'agit un outil de travail essentiel pour les équipes. En parallèle, la suite est préparée, notamment au vu des nouveaux espaces publics que la Commune aura à gérer, comme le parc de Vuillonex et les nouveaux quartiers. L'administration réfléchit donc déjà au futur remplacement des autres véhicules à moyen terme, et à l'acquisition d'autres engins, comme par exemple, les goupils et vélos-cargos pour les petites tâches.

L'acquisition de ces véhicules a un certain prix, et le CA a fait le choix politique exemplaire en termes de durabilité en proposant l'achat de ces deux véhicules électriques, qu'il s'agisse du pick-up léger mais également du véhicule lourd destiné notamment au transport du réservoir d'eau pour l'arrosage. S'agissant du premier, l'électrique a fait ses preuves, et est particulièrement adapté pour les usages où peu de kilomètres sont parcourus et où les arrêts sont fréquents. En termes d'entretien et de réparation, les coûts sont par ailleurs généralement moins élevés que pour les véhicules thermiques. S'agissant du modèle lourd, l'administration a contacté plusieurs collectivités à Genève ou ailleurs en Suisse, qui ont acquis ce genre de véhicules, à titre de retour d'expérience. Il semblerait que les véhicules de première génération rencontraient encore des problèmes techniques de puissance, voire d'autonomie mais les modèles récents ont été améliorés. C'est avec plaisir que le CA et l'administration détailleront ces retours en commission, où les questions techniques pourront aussi être posées.

Propositions de traitement

Mme Orell donne lecture d'une intervention au nom de Voix de Gauche.

Nous parlons dans cette DM d'une dépense importante pour la commune, qui peut surprendre à première vue. Néanmoins au vu de l'exposé des motifs très complet et des recherches approfondies qui ont été faites par les services, il nous semble très clair que ces deux véhicules doivent être remplacés après 17 ans de fonctionnement, notamment pour le véhicule agricole lourd.

Nous nous alignons totalement sur la volonté d'opter pour des véhicules électriques, afin d'être cohérents avec les engagements environnementaux forts de notre groupe. Ce sont en effet des véhicules qui seront en fonction pendant plusieurs années et il nous faut opter pour des technologies durables. De plus, les frais d'entretien sont généralement plus faibles sur les véhicules électriques.

Il faudra néanmoins rester attentifs au montant récupéré, grâce à l'obtention de la subvention SIG-éco21, dont le montant total est encore à déterminer.

Pour ces raisons, le groupe Voix de Gauche propose de renvoyer cette DM en CENED afin de suivre ce dossier.

M. Eugster donne lecture d'une intervention.

Le point principal concerne le remplacement du Reform Multi T9, qui date de 2008 et arrive en fin de vie. Il faut savoir que les coûts d'entretien pour les 17 années de service dépassent les CHF 160'000.-, pour un total de 91'000 km, soit 5'300 km par année.

Personnellement, je suis un fervent partisan de motorisation électrique, moi qui roule avec ce mode de véhicule depuis plus de 5 ans. Faire un choix entre un véhicule thermique et électrique est une question à CHF 250'000.-. C'est la différence de prix entre l'ISUZU M30, modèle très expérimenté, et le Meili 7000 URS.e M. Le Meili est un nouveau véhicule de marque suisse, qui n'a pas encore fait ses preuves. Je me pose aussi la question de savoir combien de Meili de ce modèle sont en service, et depuis quand. N'est-il pas trop tôt pour prendre un engagement financier aussi important, sans avoir de vraies garanties d'expérience sur ce modèle ? Coût de l'opération : CHF 402'000.-. C'est cher, c'est vraiment trop cher à notre avis par rapport à notre budget.

Les limites de l'ISUZU décrites dans le rapport ne nous ont pas convaincus. Les expériences pour les terrains en basse altitude ont un bon retour. N'oublions pas que nous ne sommes pas Grindelwald, nous sommes Confignon. Nous proposons donc un renvoi en CAFEN et en CENED.

Au nom de Demain Confignon, **M. Jacot-Descombes** salue le travail complet d'étude du dossier. Néanmoins, quelques constatations intéressantes ont été tirées. Il semblerait que Bernex a procédé à une acquisition similaire, mais s'est orientée sur un véhicule diesel, ce qui interroge sur la raison derrière ce

choix. Il est louable de vouloir promouvoir la durabilité, mais des questions peuvent se poser, notamment sur l'utilisation en conditions météorologiques difficiles. La notion du coût de dépense est aussi à considérer dans la perspective de la rentabilité à long terme de l'électrique vs le thermique. Il a aussi été demandé la planification de la durabilité et du remplacement des véhicules sur le long terme.

Pour ces différentes raisons, Demain Confignon recommande un renvoi en CENED et en CAFEN.

Votes

➤ Par 12 voix pour, 6 contre, le renvoi en CAFEN de la DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts est validé.

➤ Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en CENED de la DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts est validé.

9. P DM 1012 - Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'020'209.01 pour des amortissements complémentaires

Entrée en matière

L'entrée en matière est approuvée par tous les partis.

Préambule

M. Reverchon indique que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter un crédit supplémentaire pour comptabiliser des amortissements complémentaires à la clôture des comptes 2025. Seuls les amortissements correspondants au montant de l'excédent seront comptabilisés.

Pour rappel, les éléments d'application de la loi sur l'administration des communes prévoient la possibilité de comptabiliser des amortissements complémentaires si ceux-ci sont proposés par délibération et votés avant le 31 décembre de l'année en cours. Les amortissements complémentaires permettent une baisse des amortissements ordinaires, permettant la réallocation de ces montants à de nouvelles prestations. Aussi, le Conseil administratif recommande de bien vouloir voter le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'020'209,01.- pour des amortissements complémentaires.

Propositions de traitement

Mme Joliat donne lecture d'une intervention au nom de Voix de Gauche.

Comme chaque année, un crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires pour l'année en cours nous est soumis, conformément aux exigences du RAC. Juridiquement, cela se comprend mais cette situation illustre une fois encore une difficulté bien connue : nous travaillons avec des estimations fiscales tellement prudentes qu'elles réduisent notre capacité à planifier des prestations ambitieuses pour la population. Or, faute d'estimations suffisamment fines, nous nous retrouvons chaque année à anticiper l'imprévu sans pouvoir exploiter pleinement notre marge d'action au moment où nous en aurions besoin. Voix de Gauche propose, pour cette fois, un renvoi en CAFEN pour analyser la demande et éventuellement réfléchir à comment mieux planifier nos politiques publiques avec les moyens réels de la Commune.

Mme Zilliox donne lecture d'une intervention au nom de Demain Confignon.

Autoriser le Conseil administratif à effectuer les amortissements complémentaires en cas d'excédent des comptes communaux fait du sens. Nous l'avons fait à plusieurs reprises lors des exercices passés. Cela a permis de réduire les charges d'amortissement pour les années suivantes, et donc de dégager la capacité d'investissement pour les nombreux défis du futur. Pour ces raisons, Demain Confignon est favorable et propose de voter sur le siège.

M. Francey commente qu'Agir Ensemble souhaitait voter sur le siège et ne pas renvoyer l'objet en CAFEN. Il est vrai que le CM n'a pas d'influence sur le montant, et qu'en outre les comptes ont été positifs par rapport aux budgets ces dernières années. Ce ne sera pas forcément le cas dans le futur, les estimations conservatrices de l'AFC vont être majorées de presque 10% cette année. Ainsi, M. Francey ne voit pas l'intérêt de renvoyer cette DM en CAFEN et propose le vote sur le siège.

Vote de traitement

➤ **Par 13 voix pour et 5 voix contre, il est décidé que la DM 1012 - Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'020'209.01 pour des amortissements complémentaires sera votée sur le siège.**

Débat

M. Marti avance que le sujet pourra quand même être abordé en CAFEN.

Vote de la délibération



Législature 2025-2030
Délibération N° 1012
Séance du Conseil municipal du **18 novembre 2025**

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2025 DE CHF 1'020'209.01 POUR DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 4 abstentions sur 18 CM présents

- a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :
1. Maison de Paroisse, pour un montant de CHF 241'276.18, bien no. 2
 2. Collecteur de Cressy de Ch. de Narly, pour un montant de CHF 55'540.71, bien no. 47
 3. Balayeuse, pour un montant de CHF 126'386.96, bien no. 64
 4. Ecole de Confignon - fenêtres oscillo-battantes, pour un montant de CHF 29'730.64, bien no. 67
 5. Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords, pour un montant de CHF 264'831.28, bien no. 81
 6. Isuzu D-MAX Sattelite 4x4 single, pour un montant de CHF 46'769.98, bien no. 89
 7. Audit du parc immobilier communal, pour un montant de CHF 62'189.34, bien no. 93

8. Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpines, pour un montant de CHF 119'522.53, bien no. 94
9. Rehaussement des quais de bus, pour un montant de CHF 73'961.39, bien no. 104
- b) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 pour un total de CHF 1'020'209.01.
- c) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 14 voix pour et 4 abstentions, la DM 1012 - Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'020'209.01 pour des amortissements complémentaires est acceptée.**

10. DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement

Préambule

M. Francey donne lecture de son rapport de la CAFEN.

La DM 1001 a été traitée lors de la séance de la CAFEN du 7 octobre 2025.

Les membres de la commission ont obtenu des informations complémentaires concernant le taux d'occupation actuelle du cimetière en particulier la situation préoccupante du Columbarium qui atteint un taux d'occupation de 92% avec 7 places disponibles ainsi que sur le fait qu'il n'y a pas de second cimetière prévu à Cressy ni d'espaces dédiés dans le futur quartier des Cherpines.

Le projet de réaménagement du cimetière vise donc à augmenter le nombre de concessions afin d'anticiper la croissance démographique liée à la création des nouveaux quartiers. Il cherche également à limiter l'entretien tout en rendant l'espace plus écologique et accueillant.

Le coût du projet est élevé mais inclus la création de 5 nouveaux columbariums (190 places), l'aménagement d'un jardin du souvenir, l'installation de 150 caves-urnes, la réduction des surfaces minérales au profit de végétalisation, le reverdissement des espaces en gravier entre les tombes et la plantation de 47 nouveaux arbres pour accroître la canopée et améliorer le cadre paysager.

Le bureau ARFOLIA (Architecte paysagiste) a été sélectionné suite à un appel d'offres en juin 2025 pour développer le projet à partir de l'avant-projet établi par l'administration communale.

L'estimation des coûts a été arrêtée à CHF 1'200'000.- TTC ce qui correspond à un coût moyen de 284.00 CHF HT/m² selon le tableau joint au rapport.

Les honoraires de l'architecte paysagiste peuvent sembler élevés mais correspondent aux normes SIA.

Un commissionnaire s'est renseigné sur la possibilité de mener la phase d'avant-projet avec les nouvelles compétences à l'interne mais il semblerait que le nombre d'heures à investir soit trop élevé.

Le coût total pour la Commune pourrait être inférieur au montant de CHF 1'200'000.- TTC car des subventions auprès de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) dans le cadre de la stratégie d'arborisation genevoise en Ville vont être sollicitées.

Un emprunt de CHF 1'000'000.- est envisagé mais va dépendre de l'avancée globale du plan des investissements prévu pour 2026.

Les charges annuelles devraient donc s'élever à CHF 65'333.33 selon le tableau.

La fin des travaux est prévue début 2027.

La délibération a ensuite été passée au vote. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité des présents la DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement.

M. Tournier donne ensuite lecture du rapport de la CIT, rédigé par M. Mottier.

Le projet de réaménagement du cimetière a déjà fait l'objet de deux demandes de crédit, toutes deux rejetées.

L'avant-projet DM 1001 a été initié et réalisé par le pôle Aménagement et Technique de la Commune. Cette démarche a permis de mieux cerner les nouveaux enjeux climatiques et démographiques, tout en valorisant les ressources internes.

La proposition présentée vise à répondre aux besoins des populations supplémentaires attendues dans les futurs quartiers en développement et de répondre aux besoins différenciés de sépultures.

L'avant-projet ne prévoit pas d'extension de la surface actuelle du cimetière. Toutefois, il a été relevé que le foncier disponible permettrait, si nécessaire, un agrandissement du site vers le sud-ouest.

Le déplacement du portail, associé à l'élargissement de l'accès secondaire, permettrait de créer un espace privatif autour des columbariums en condamnant cet accès.

Cette modification contribuerait également à recentrer l'entrée principale et à améliorer la circulation des convois funéraires. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la CIT.

La création d'un nouvel accès depuis le chemin de Sous-le-Clos a suscité un accueil mitigé, en raison de la sortie directe sur une voie de circulation. Une étude devra être menée pour évaluer les adaptations nécessaires si cette solution est retenue.

L'augmentation des espaces dédiés aux tombes, du nombre de columbariums et de cavurnes, ainsi que la création d'un jardin du souvenir, permettront de répondre aux besoins futurs de la population.

Le verdissement de la parcelle, par l'aménagement de chemins végétalisés et de nouvelles plantations, ainsi que l'installation de mobilier urbain, rendront le lieu plus accueillant et confortable pour les visiteurs. Un ou deux points d'eau seront également aménagés dans l'enceinte du cimetière.

La commission s'est interrogée sur le montant prévu pour les postes « divers et imprévus ». Elle a néanmoins préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit, en prenant note qu'une démarche sera entreprise auprès de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) en vue d'obtenir une subvention. La commission félicite le pôle Aménagement et Technique pour la qualité du travail accompli.

Débat

M. Chatelanat donne lecture d'une intervention au nom de Voix de Gauche.

Après deux refus, le projet revient grandi et amélioré, avec de nouveaux points de réaménagement pour le recueillement, un espace d'importance profonde qui permet de rendre hommage aux défunts, de maintenir des liens avec des ancêtres, de trouver un réconfort dans le souvenir. Il offre un espace de réflexion, de méditation, qui aide à faire le deuil. Un rôle social, culturel, psychologique, un lieu pour les vivants. Un lieu chargé d'émotion où l'on se rend parfois à contrecœur, c'est pourquoi il a également été proposé de le reverdir afin de le rendre aussi agréable que possible, dans l'intention de faciliter les visites et de créer les habitudes dans les meilleures dispositions pour les personnes qui portent la peine du défunt.

Il n'y a pas d'ouverture actuellement sur le chemin de Sous-le-Clos, il est prévu dans le projet et Voix de Gauche insiste sur son importance pour que le cimetière puisse être véritablement un lieu de recueillement agréable et ouvert sur la commune.

Pour ces diverses raisons, Voix de Gauche est en faveur de cette DM 1001 et vous propose un vote sur le siège.

Mme Jaegle Bonvin donne lecture d'une intervention au nom de Demain Confignon.

Demain Confignon soutient ce projet d'aménagement du cimetière important et attendu. En effet, après des précédentes propositions restées sans suite, augmenter la capacité et créer un jardin du souvenir ne sont plus une option, mais un besoin bien réel. Le principe de reverdissement proposé apportera davantage de beauté et de sérénité au lieu, tout en limitant l'imperméabilisation des sols. L'ajout de mobilier adapté permettra, lui aussi, d'améliorer le recueillement et le repos, offrant au cimetière une nouvelle vie au service de ceux qui nous quittés.

Par ailleurs, nous nous étonnons que de nouveaux quartiers, et l'augmentation de population qui en découle, ne prévoient ni lieu de culte, ni cimetière, alors que ces espaces sont essentiels à la vie de la commune.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 1001

Séance du Conseil municipal du **18 novembre 2025**

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'210'000.- TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE ET À SON REVERDISSEMENT

Vu le projet d'agrandissement du cimetière, réalisé en 2003, la délibération municipale DM 829 du 4 décembre 2018, ainsi que les divers débats qui ont suivi ;

Vu l'état de saturation des places disponibles dans les columbariums existants du cimetière (7 places restantes) ;

Vu les besoins de créer des nouvelles cavurnes et l'absence de jardin du souvenir ;

Vu l'absence de mobilier urbain (bancs,...) destinés au recueillement ;

Vu l'évolution démographique liée aux futurs quartiers du Vuillonex et des Cherpines ;

Vu l'élaboration en 2025 par les services de l'administration communale d'un avant-projet pour le réaménagement du cimetière ;

Vu la présentation en commission conjointe CCE et CDEE le 11 mars 2025 ;

Vu les études réalisées par le bureau ATNP en 2021, concernant l'inventaire des surfaces actuelles et la localisation des mesures proposées ;

Vu l'appel d'offre AIMP réalisé en 2025 lors duquel le bureau d'architectes paysagistes Arfolia a rendu l'offre la plus avantageuse ;

Vu l'adoption à l'unanimité de la motion 147 "Confignon 100 % biologique / zéro pesticides" par le Conseil municipal le 2 février 2021 ;

Vu la loi cantonale sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'État le 21 septembre 2023 ;

Vu la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'État le 8 mai 2024 ;

Vu le préavis favorable de la Commission infrastructures et travaux (CIT) du 14 octobre 2025 ;

Vu le préavis favorable de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 7 octobre 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De réaliser les travaux destinés au réaménagement du cimetière et à son reverdissement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'210'000.- TTC destiné à financer l'ensemble des phases SIA du projet, à l'exception de l'avant-projet.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'210'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 1'210'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 77.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'210'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1001 - Demande de crédit de CHF 1'210'000.- TTC destiné au réaménagement du cimetière et à son reverdissement est acceptée.**

11. DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1er janvier 2026

Préambule

M. Francey donne lecture de son rapport de CAFEN.

La DM 1006 a été traitée lors des séances de la CAFEN du 7 octobre 2025 et du 3 novembre 2025.

Les membres de la commission ont obtenu des informations complémentaires concernant la DM 1006 ainsi qu'un comparatif des indemnités avec plusieurs communes du canton de Genève.

Il a été rappelé aux membres de la commission que les indemnités des Conseillers administratifs ont déjà été adaptées en début de la législature précédente passant de CHF 47'250 à CHF 75'600 par année.

Il a également été rappelé aux membres que deux demandes d'augmentation « du taux d'activité » ont été déposées durant la précédente législature mais à chaque fois refusées par les membres du Conseil municipal.

Plusieurs commissionnaires ont souhaité ajouter un amendement à savoir qu'un taux d'activité indicatif de 40% soit ajouté à la délibération. Cet amendement a été accepté à l'unanimité des membres présents.

La délibération a été passée au vote lors de la séance du 3 novembre 2025. La commission a préavisé négativement par 4 non et 2 oui la DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2026.

M. Kuhn donne lecture du rapport de minorité pour cette même commission.

Lors de la précédente législature, le Conseil administratif avait sollicité une revalorisation de ses indemnités. Le Conseil municipal avait alors refusé cette demande, estimant qu'une étude comparative avec d'autres communes de taille et d'enjeux similaires à ceux de Confignon faisait défaut.

Dans le cadre de la présente demande, ce travail de comparaison a été réalisé : les indemnités perçues par le Conseil administratif de Confignon ont été mises en perspective avec celles de communes comparables.

À la lumière de l'exposé des motifs et des précisions apportées lors de la commission de la CAFEN, la demande du Conseil administratif apparaît aujourd'hui justifiée, en tous cas raisonnable. Compte tenu des défis actuels et des développements importants à venir pour la commune, il nous semble légitime de reconnaître que l'engagement requis de l'exécutif ira croissant.

Débat

M. Marti donne lecture d'une intervention.

Il est important de payer le juste prix pour que nos élus restent motivés. Il a été établi lors de la dernière législature que les Conseillers administratifs ont un taux d'activité d'environ 40%. Le montant actuel est de CHF 75'600.- par an, ou CHF 6'300.- par mois, ce qui correspondrait à CHF 189'000.- par an pour un 100%. Sans entrer dans une polémique des chiffres, il est clair qu'il n'est pas nécessaire de passer à 6'300.- par mois, le montant actuel est plus que correct.

Il est clair que des marges de manœuvre doivent être ménagées pour l'avenir. Nous recommandons donc le statu quo et l'amendement du texte avec les indemnités actuellement en vigueur ainsi qu'une fixation du taux d'activité des Conseillers administratifs à 40%.

Le Président rappelle que l'amendement proposé vise à spécifier le taux d'activité des CA à 40%.

M. Kuhn remarque que la DM doit être acceptée pour que l'amendement entre en force. **Le Président** répond par l'affirmative et avance que deux options se présentent. Soit l'amendement est intégré dans la délibération, mais il sera refusé si la délibération l'est, soit il faudrait rayer les points 1 et 3, pour ne garder que le 2 s'il n'est question que de valider le taux d'activité à 40%.

M. Marti rappelle qu'il a demandé un amendement pour l'alinéa 1, soit de modifier le texte avec les anciens montants. Ainsi, ils pourront être maintenus même en cas de refus d'adaptation.

Sur une question de **Mme Schmidt**, **M. Marti** clarifie que son idée est de laisser le *statu quo* total sur les indemnités allouées au CA, soit CHF 75'600.- par an. **Le Président** précise que l'amendement consiste à modifier les indemnités en les maintenant, et de rajouter le taux de 40 %. **M. Francey** trouve qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter l'ancien salaire, car il est déjà estimé aujourd'hui que le taux d'un CA est de 40 %. Maintenir les indemnités actuelles et préciser le taux de 40 % reviendrait à garder le statut actuel. **M. Francey** pense donc que le Conseil municipal doit plutôt d'abord voter les 40 %, puis les indemnités. **Le Président** précise que le taux de 40 % n'est mentionné nulle part, raison pour laquelle il a été proposé de le mentionner.

Mme Joliat ne comprend pas la raison d'amender le point 1 si aucun changement n'est apporté, ce qui voudrait dire que la DM est refusée. **Le Président** indique qu'il s'agit de mentionner un taux d'activité, évalué à 40 %, puisqu'il n'apparaît nulle part. Il existe deux scénarios à l'issue de ce point : se retrouver avec l'ancien ou le nouveau montant, avec la précision des 40 % ou non.

Puisque la LAC ne prévoit un taux d'emploi, **Mme Schmidt** pense que l'idée est d'augmenter et de spécifier que l'augmentation est envisagée pour un taux de 40 %. Elle ne voit pas pourquoi prendre autant de temps sur un taux qui n'est pas légalement demandé. La rémunération est fixée par rapport aux tâches du CA, elle n'est pas vraiment en lien avec un taux d'emploi. L'important est donc le point 1, soit l'augmentation de la rémunération par rapport aux tâches.

M. Marti pense aussi que l'augmentation des indemnités est le point central de la discussion. Le montant sera mentionné, qu'il soit augmenté ou non. Il n'est pas nécessaire de polémiquer sur le taux. **Le Président** répond que l'ajout des 40 % est quand même un choix.

M. Reverchon avance que l'idée de la délibération est une valorisation ou non des indemnités. La notion des 40 % n'est pas très cohérente avec le concept d'une rémunération à la tâche.

À **M. Tournier** qui demande comment les heures supplémentaires sont rémunérées, **le Président** répond qu'il ne s'agit pas de l'objet de la motion.

Votes

➤ **Par 10 voix pour, 8 voix contre, l'amendement de M. Marti pour maintenir les indemnités aux montants précédents est accepté.**

➤ **Par 4 voix pour, 10 contre et 4 abstentions, l'amendement consistant à spécifier un taux d'activité des CA de 40 % est refusé.**

Mme Joliat s'enquiert de savoir à quoi sert la délibération si le premier amendement a été validé. **Le Président** indique que le CM a amendé le budget de fait. En résumé, si la délibération est refusée maintenant, elle sera refusée dans le point budgétaire.



Législature 2025-2030

Délibération N° 1006

Séance du Conseil municipal du **18 novembre 2025**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DES LE 1^{ER} JANVIER 2026

Vu le projet budget administratif pour l'année 2026,

vu le préavis de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 3 novembre 2025,

vu le rapport de minorité de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 3 novembre 2025,

vu l'articles 30, al. 1, lettre v de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 10 oui, 6 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

1. De fixer les indemnités allouées à chaque membre du Conseil administratif à CHF 75'600.-, soit CHF 226'800.- au total.
2. De porter cette somme sur la rubrique budgétaire suivante :
012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 10 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, la DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2026 est acceptée.**

12. DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Préambule

Le Président rappelle que le budget a été renvoyé dans toutes les commissions pour qu'elles en étudient les points relatifs à leur commission. Elles donneront leur rapport avant le rapport final de la CAFEN.

Mme Brouet donne lecture du rapport de la CENED.

À la suite de la présentation de Monsieur Olivier Morand, Co-Secrétaire général, responsable du pôle aménagement et technique, et des compléments apportés par la Conseillère administrative Nathalie von Gunten-Dal Busco, les membres de la commission CENED ont analysé le projet de budget 2026 par poste.

3420 : Espaces verts – Service des parcs

Ce poste augmente de 28'450 francs. Un peu plus de 10'300 francs concerne du matériel, précisément la location de WC pour le Vallon de l'Aire et l'achat d'une tente pour les manifestations.

Le reste augmente dans des proportions de 20 à 100 %. M. Morand explique que plusieurs de ces augmentations sont temporaires (abattage du séquoia de la Mairie, plantations d'arbres, entretien des installations d'arrosage, expertises des arbres sur ou donnant sur le domaine public) mais qu'en raison du changement climatique, ces croissances temporaires sont faites pour durer.

50'000 francs ont été retirés au poste 3420.110.31400.000 « Entretien des parcs, places, terrains ».

45'000 francs ont été déplacés au poste 7301.210.31590.002 « Entretien autres ». M. Morand explique que cela concerne le nettoyage des écopoints et que ce déplacement permet de clarifier les budgets des espaces verts et de la gestion des déchets.

5000 francs ont été déplacés au poste 7690.120.31300.023 « Autres prestations de tiers » pour le Vallon de l'Aire.

Aucun amendement de la commission.

7300 : Gestion des déchets

Ce poste augmente de 16'850 francs dus notamment aux levées des matières récupérables et du compost ainsi qu'aux frais de traitement des encombrants.

Remarque : 30'000 francs ont été transférés du poste compost vers celui de levée des ordures ménagères. C'est une erreur, a relevé M. Morand, car cela aurait dû être l'inverse, les frais de levée de compost étant en augmentation et ceux des ordures ménagères en diminution. Les deux postes seront équilibrés à 100'000 francs pour 2026 ou corrigés pour le budget en 2027, avance M. Morand.

Les 30'000 francs pour la nouvelle ligne « Levée des poubelles publiques » correspondent au travail de la FOJ. Ils étaient précédemment inclus dans les Espaces verts.

Aucun amendement de la commission.

7690 : Lutte contre la pollution de l'environnement

Ce poste augmente de 11'650 francs. La hausse comprend l'audit quadriennal pour la labélisation Cité de l'énergie. Le poste « événements et sensibilisation » a été scindé en deux afin d'isoler les actions de subventions à la population des autres prestations. Comme mentionné ci-dessus, 5000 francs ont été transférés pour le Vallon de l'Aire dans le poste 7690.120.31300.023 « Autres prestations de tiers ».

6000 francs supplémentaires ont été affectés au subventionnement des associations et institutions liées à la durabilité. Mme von Gunten-Dal Busco a précisé que des critères d'attribution doivent encore être élaborés.

Aucun amendement de la commission.

7710 : Cimetière

Ce poste diminue de 400 francs par rapport au budget de l'année passée.

Aucun amendement de la commission.

Au total, le budget des postes présentés augmente de 56'556 francs, passant de 1'087'820 francs à 1'144'376 francs soit une augmentation de 5,2%.

Au vu des documents présentés, des explications complémentaires, la commission CENED a préavisé favorablement le projet de budget 2026 des comptes 3420, 7301, 7690, 7710 à l'unanimité des 6 personnes présentes.

M. Tournier donne lecture de son rapport de la CIT.

À l'issue d'une présentation détaillée des lignes budgétaires relevant de la CIT pour l'exercice 2026, accompagnée de nombreuses explications, la CIT souligne et apprécie la clarté de l'exposé ainsi que la qualité des réponses apportées à ses questions.

Le coût des investissements prévus pour l'année 2026 est conséquent. De nombreux projets, notamment ceux liés aux nouveaux quartiers des Cherpines et de Vuillonex, ainsi que les travaux d'assainissement des bâtiments et des infrastructures, nécessitent des crédits importants.

Le budget 2026, ainsi que la répartition entre les différents bâtiments, ne présente pas de modifications significatives par rapport à celui de 2025.

Un poste budgétaire a été justifié par le transfert du Conservatoire populaire de musique dans l'ancien logement de la concierge de l'école de Confignon, afin d'y accueillir le personnel supplémentaire de l'administration communale.

Le maintien constant des charges liées à l'électricité sur le domaine public, malgré le remplacement des ampoules par des LED moins énergivores, s'explique par la hausse du prix de l'électricité au cours des dernières années.

Compte tenu de la présentation détaillée et argumentée, ainsi que des explications fournies, la CIT a préavisé favorablement, à l'unanimité de ses membres, les lignes du budget 2025 la concernant, telles qu'elles lui ont été présentées.

M. Jacot-Descombes donne lecture de son rapport de la CSAC.

Suite à la présentation détaillée et très claire des lignes budgétaires relevant de la CSAC associées à la culture et au sport, pour l'exercice 2026, aux explications complémentaires apportées ainsi qu'aux réponses apportées aux questions des membres de la CSAC, par Monsieur Félicien Mazzola, Conseiller administratif et Madame Elena Giario, Co-Secrétaire générale, responsable du pôle social, les membres de la commission CSAC se sont positionnés sur le budget de fonctionnement 2026.

Plus précisément :

- Le budget 2026 pour le dicastère de la culture a été présenté en détail,*
- La refonte du pôle social a été présentée, ainsi que son évolution à l'horizon 2030,*
- Le budget 2026 pour le dicastère du sport a été présenté en détail.*

Les différences avec 2025 ont été expliquées en détail ; notamment :

- 321 → 3210.110 : + 4'830.- Bibliobus : prise en charge de locaux par ACG, répercussion sur toutes communes.*
- 322 → 3220.100 : + 45'000.- Mandat pour revoir la programmation culturelle, pour pallier à la disparition d'un poste,*
- 329 → 3290.120 : + 16'200.- Mandat pour les manifestations communales. À noter que 2026 représente les 175 ans de la commune et les 70 ans du Feuillu.*
- 341 → Plus d'accent sur le programme sport contrastant avec les années précédentes, un écart entre 2025 et 2026 de CHF 20'500.-. Entre autres : les subventions aux colonies de vacances pour les enfants habitant Confignon et aux associations communales dans le milieu du sport et participation aux activités aérées, avec en plus les nouveautés :*
 - Appel à projets : + 10'000.-,*
 - Chèque sport pour les jeunes de 12 ans : + 2'000.-.*

Par ailleurs, les questions posées par les membres ont amené à de plus amples discussions sur les sujets suivants :

- *Le coût d'artificiers pour le 1^{er} août 2026, sujet pris par le CA,*
- *Le coût d'un écran intérieur ou extérieur pour la coupe du monde 2026, sujet pris par le CA.*

Les membres de la CSAC remercient beaucoup Madame Elena Giario ainsi que Monsieur Félicien Mazzola pour la présentation très détaillée ainsi que les explications complémentaires très appréciées apportées lors de cette présentation et discussions y référant.

Compte tenu de la présentation très complète ainsi que des questions et réponses, la CSAC, à l'unanimité de ses membres préavis favorablement les lignes des budgets 2026 la concernant pour la culture et pour le sport telles qu'elles lui ont été présentées.

Mme Schmidt donne lecture de son rapport de la CSS.

La commission s'est réunie le 28 octobre pour discuter de deux budgets, celui du dicastère social et celui du dicastère sécurité.

Pour la sociale, la présentation a évoqué une augmentation de poste afin de palier à un manque structurel de ressources et pour permettre de répondre aux « priorités et attentes politiques dans certains domaines, tels que la participation (intervention quartier) et les sports ». De plus, l'évolution de la commune oblige à anticiper une structuration des services capable ensuite de répondre aux enjeux du changement d'échelle de la commune.

Le pôle dispose actuellement de 2.9 EPT (hors prestations restaurants scolaires). L'objectif est donc d'atteindre 4.0 EPT, par une augmentation et création de poste :

- *+ 30% de la coordination des actions sociales de proximité (qui deviendrait un poste de délégué.e jeunesse, enfance, sport)*
- *création d'un poste à 80% de chargé.e de projet participation, intervention quartier.*
- *réallocation interne de 20% destinée à l'assistance administrative.*

Si cette augmentation concerne le pôle social, l'adoption du budget y relative revient à la CAFEN.

Le budget global de ce dicastère augmente d'environ 7.5%

Budget dicastère sécurité :

La commission discute notamment de l'augmentation, cette année 2025 déjà, en lien avec le changement adopté par le Conseil municipal du rattachement à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) Champagne en remplacement de Lancy-Cressy. Une augmentation de frais est liée à ce changement.

Les fluctuations financières de ce dicastère sont liées à des changements dans les participations de notre commune à plusieurs activités intercommunales (en positif et en négatif).

Le budget global de ce dicastère augmente d'environ 3%

Recommandation de la commission :

Budget dicastère social : accepté avec 4 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention

Budget dicastère sécurité : accepté à l'unanimité

Nous avons aussi discuté de la question écrite qui sera soulevée plus tard, sur le travail de réflexion par rapport aux budgets suivants.

Mme Joliat donne lecture de son rapport de la CAM du 27 octobre 2025.

Après une présentation détaillée des lignes la concernant pour le budget 2026 et des explications apportées, la CAM n'avait pas de propositions ou de modifications à apporter.

Compte tenu de la présentation complète et du peu de lignes lui afférents, la CAM, à l'unanimité de ses membres, a préavis favorablement les lignes du budget 2026 la concernant telles qu'elles lui ont été présentées.

M. Francey donne lecture de son rapport CAFEN.

La DM 1004 a été traitée lors des séances de la CAFEN du 7 octobre 2025 et du 3 novembre 2025.

Durant la première séance du 7 octobre 2025, les membres de la commission ont revu en détails les points suivants :

- Charges du personnel (en présence de M. Félicien Mazzola et Mme Elena Giario)
- Revenus et fiscalité
- Charges d'exploitations : CA-CM
- Amortissements
- Charges financières

Lors de la deuxième séance du 3 novembre 2025, les membres de la commission ont traité les points suivants :

- Plan des investissements
- Autofinancement et autorisation d'emprunter
- Analyse des préavis des commissions
- Revue des amendements au budget 2026

Le budget 2026 a été présenté aux membres de la commission avec des revenus inscrits au budget de CHF 18'740'725.00, en hausse de CHF 703'072 par rapport au budget 2025 malgré l'acceptation de la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques qui annonçait une diminution des recettes fiscales. Les charges sont également en hausse à CHF 18'421'215.00 mais le budget présente un excédent de revenus de CHF 319'510.00.

Les membres de la commission ont obtenu des explications détaillées concernant la hausse de CHF 352'447.11 pour les charges de personnel qui est principalement due à l'augmentation du nombre d'ETP au pôle social (+1.5 ETP) et au pôle administration (+0.3 ETP). L'augmentation du nombre d'ETP au pôle social intervient à un moment où la situation actuelle atteint ses limites et a pour but d'anticiper les futures évolutions de la commune avec l'arrivée des nouveaux quartiers. Il y avait également une augmentation de CHF 22'550.00 liée à la hausse des indemnités des Conseillers administratifs, mais elle a été amendée ce soir et n'aura donc pas lieu.

Les annuités amènent, elles, une augmentation des charges de CHF 88'000.00 (charges sociales comprises).

Concernant les revenus fiscaux, ils sont en baisse de CHF 421'374.69, mais ils sont fortement compensés par un montant de CHF 1'561'106.00 provenant du montant de la péréquation financière transmis pour 2026.

Pour rappel, le montant de la péréquation financière intercommunale 2025 était de CHF 132'220.00 et a pour objectif de réagir « rapidement » aux diminutions de revenus fiscaux afin de lisser les baisses au mieux dans le temps.

Pour les productions fiscales des personnes physique, le Conseil administratif a décidé d'inscrire au budget 2026 un montant de revenus fiscaux supérieurs aux estimations fiscales, comme cela se fait depuis 2023, et d'appliquer la même méthode utilisée pour le budget 2025, à savoir d'estimer l'écart moyen sur 10 ans entre les estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale (AFC) et la production effective durant la période 2015 – 2024.

L'écart moyen sur les 10 dernières années étant de 9.02% sur les impôts des personnes physiques, le montant supplémentaire par rapport aux estimations de l'AFC a donc été augmenté de CHF 969'000.-.

Concernant les charges d'exploitation, rien de particulier n'a été soulevé.

Pour les charges d'amortissements 2026, elles sont en diminution sur de nombreuses fonctions en raison des amortissements complémentaires comptabilisés fin 2024. Ces amortissements allègent la charge à prévoir au moment de l'établissement du budget et permettent de compenser l'augmentation des amortissements d'autres crédits d'investissement, notamment au niveau de l'aménagement pour 2026.

Concernant les charges financières, il n'y a pas d'ajustement des charges d'intérêts à la hausse. En revanche, elles vont dépendre de l'avancée du plan d'investissement durant l'année 2026.

Lors de la séance du 3 novembre, la mise à jour des données fiscales a été communiquée aux membres de la commission avec les ajustements selon le tableau présent dans le rapport.

Avec ces nouveaux amendements, le budget 2025 passe d'un excédent de revenu de CHF 319'510.00 à un excédent de revenus de CHF 208'548.00.-.

Si l'on prend en considération le préavis négatif de la CAFEN concernant la DM 1006 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2026, l'excédent de revenu pourrait augmenter de CHF 22'550 à CHF 231'098.00.

Le plan des investissements 2026 a été présenté aux commissionnaires avec un montant prévu de CHF 4'301'738. L'autofinancement s'élève à CHF 2'094'233.

Dans le cas où tous les investissements prévus se réaliseraient durant l'année 2026, le « manco » à financer seraient de CHF 2'819'504.

Concernant les préavis des commissions, aucun amendement n'a été proposé. Cependant, en fin de séance, la CSAC a soulevé 2 points à savoir quel serait le coût d'un artificier pour organiser le 1^{er} août 2026 ainsi que le coût pour installer un écran intérieur ou extérieur pour la coupe du monde de football prévue en 2026. Les membres de la commission de la CAFEN ont, à l'unanimité, soutenu cette initiative d'obtenir une estimation des coûts et ceci afin de se laisser l'opportunité de proposer des amendements durant la séance du Conseil municipal de ce soir.

La CSS a, elle, discuté de la pertinence de devoir préavis sur le budget le jour même de sa présentation. Leur questionnement se situe autour de la possibilité de pouvoir analyser certaines lignes en amont de la présentation (avec l'envoi de la présentation quelques jours avant la commission) et après la présentation (pour mener des discussions au sein des groupes respectifs).

Certains membres de la CAFEN ont trouvé intéressante l'idée de recevoir la présentation en amont des séances de commissions mais qu'il ne serait pas envisageable d'organiser 2 séances par commission afin que chaque commissionnaire en parle dans son groupe politique avant de voter le préavis.

Lors de la séance du 3 novembre 2025, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, les amendements du Conseil administratif.

Finalement, la délibération amendée est également passée au vote.

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité la DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Le Président annonce que les amendements généraux du CA seront votés. Ensuite, deux amendements particuliers seront votés, soit celui relatif aux feux d'artifice du 1^{er} août pour un montant de CHF 7'000.-, et celui relatif à la diffusion des matchs de la coupe du monde pour un montant de CHF 10'000.-.

En outre, **le Président** a reçu un amendement de la part d'Agir ensemble, dont le maintien dépendra des premiers votes.

Vote sur l'entrée en matière de voter les amendements du CA en un bloc

➤ Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le CM décide de voter les amendements au budget apportés par le CA en une seule fois.

M. Reverchon indique que ces amendements sont en fait le résultat d'ajustements/mises à jour avec les dernières données de l'AFC.

Votes sur les amendements

➤ Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, les amendements proposés par le CA sont acceptés.

➤ Par 16 voix pour et 2 abstentions, l'amendement relatif aux feux d'artifice pour le 1^{er} août est accepté.

➤ Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, l'amendement relatif à la diffusion des matchs de la coupe du monde 2026 de football est accepté.

Une pause est demandée par le groupe Agir ensemble à 22h11. La séance reprend à 22h18.

Mme Jay déclare que le groupe Agir ensemble s'était étonné de voir des charges en lien avec la location d'un local pour le pôle social et pour l'acquisition de mobilier. Ces charges en lien avec le projet social n'ont pas été développées de manière précise en commission, et n'ont pas été présentées au CM. Dans un premier temps, le groupe Agir ensemble proposait de supprimer ces charges du total de CHF 27'500.-, mais le groupe insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de juger de la pertinence ou de la qualité du projet, mais bien sur la manière dont le projet avait été porté. Cependant, après consultation, Agir ensemble a décidé de ne pas maintenir l'amendement.

M. Mazzola explique que la Fondation a ouvert un appel d'offres qui se clôturait début juin. Le pôle social avait identifié le besoin d'un lieu pour et par les habitants, notamment suite au diagnostic seniors. Il est de la compétence du CA de signer des baux, mais le timing a été effectivement malheureux puisque le Conseil de Fondation a attribué le mandat début juillet, sans pouvoir consulter les commissions. Le projet a ensuite été présenté en commission sociale et en CAFEN, dans les grandes lignes. M. Mazzola observe que l'amendement proposé portait sur les CHF 10'500.- inscrits en tant que loyer, mais il faut mettre cette somme en regard d'une recette de location de CHF 8'000.- envisagée, de contributions d'associations qui utilisent le local, et de locations privées. Il faut savoir que le loyer en 2025 est assumé sur la nature comptable 34.20 « loisirs », qui est de CHF 206'000.- au total. Les budgets étant votés à deux fonctions, deux natures, le CA a légalement le droit d'ajuster les différents montants entre les fonctions. Le projet va continuer à se construire, et il n'est pas question de le faire sans le CM. Comme les habitants et les associations qui le constituent, il a besoin d'être élaboré ensemble. Le local n'est pas destiné uniquement au social, il doit servir l'ensemble des politiques publiques de la commune.

Mme Joliat souhaite apporter un amendement suite au refus de la DM 1006. Elle propose d'ajouter CHF 800.- à la ligne 00110.100.31.700.001 de plus pour l'achat de t-shirts de sport pour les coureurs de la commune, notamment pour la course du Coteau.

Mme Orell propose également un amendement consistant à ajouter au budget des promotions de chaque école CHF 500.- sur les deux lignes 017 « réception, repas et protocole », pour offrir aux enfants un meilleur goûter qu'une pomme pour leur dernier jour d'école.

Votes

➤ Par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, l'amendement sur les t-shirts au logo de la commune portant leur budget de CHF 200.- à 1000.- est accepté.

➤ Par 12 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, l'amendement relatif au goûter des promotions portant leur budget de CHF 5'500.- à CHF 6'000.- par école est accepté.

Le Président donne lecture des chiffres du budget de fonctionnement à approuver, pour un montant de CHF 18'445'745.- aux charges et de CHF 18'658'043.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 212'298.-. Cet excédent se décompose de manière suivante : résultat opérationnel de CHF 212'298.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

Le taux de centimes additionnels reste fixé à 46 centimes.

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2026 est fixé à 50 centimes.

L'autorisation d'emprunter est limitée à concurrence de CHF 2'881'716,45.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif. Le CA est également autorisé à

renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



Législature 2025-2030

Délibération N° 1004

Séance du Conseil municipal du **18 novembre 2025**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2026, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 18'445'745.- aux charges et de CHF 18'658'043.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant CHF 212'298.-,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 212'298.-¹ et résultat extraordinaire de CHF 0.-²,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'032'021.55³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 46 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 4'913'738.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 4'913'738.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 2'032'021.55, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'881'716.45,

vu le préavis favorable de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 3 novembre 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 18'445'745.- aux charges et de CHF 18'658'043.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 212'298.-.

¹ Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

² Calcul : N48 - N38

³ Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + 383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 212'298.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 46 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 2'881'716.45 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1004 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est acceptée.**

13. Questions

Le Président donne lecture des quatre questions qui ont été posées lors du dernier CM et de leur réponse.

Question 230

La question et sa réponse sont annexées au PV.

M. Jacot-Descombes remercie le CA d'avoir pris le temps de répondre à la question. S'il aurait souhaité un peu plus de détails sur la séance publique, il accepte la réponse en substance.

Question 231

La question et sa réponse sont annexées au PV.

Mme Brouet se déclare satisfaite de la réponse.

Question 232

La question et sa réponse sont annexées au PV.

M. Chatelanat se déclare moyennement satisfait de la réponse. Il questionne l'apport du chef de projet de Bernex. Le passage piéton demandé va de Confignon à Bernex et vice-versa, il faut donc l'envisager des deux côtés. La réponse donne l'impression de « botter en touche ». **M. Mazzola** rappelle qu'il n'est pas prévu de débat sur les réponses aux questions écrites, et cite l'article 5 du règlement du CM en lien.

Question 233

La question et sa réponse sont annexées au PV.

Question de Mme Schmidt sur la préparation des commissaires au budget

Le Président donne lecture d'une question transmise par Mme Schmidt, présidente de la CSS, qui sera annexée au PV.

Mme Schmidt souhaite une réponse orale. **M. Reverchon** rappelle que le budget est déposé en septembre, puis en octobre le CM ne tient pas de séance en plénière et les commissions préparent le budget. Le calendrier ne permet pas vraiment de faire 2 séances de chaque commission pour « prédigérer » le budget,

mais il est possible d'envoyer une présentation au préalable si le temps le permet. En outre, l'administration pense offrir une préparation/formation au budget pour les CM, notamment les nouveaux, au mois d'avril lors de la reddition des comptes. Typiquement, le concept « deux fonctions, deux natures » peut être compliqué à saisir. Cette formation permettrait de mieux appréhender les comptes et le budget. Le CA reste néanmoins toujours disponible pour toute question, notamment de la part des présidents de commission.

M. Mazzola ajoute que le CA s'est rendu compte que l'exposé des motifs du budget était assez succinct sur les enjeux et planifications. La dernière proposition du CA est donc de développer cette partie avec, pour chaque variation importante, un paragraphe d'explication et les natures comptables en lien.

Questions orales

M. Marti s'enquiert de la Fondation des Evaux, dont le projet avait été annoncé sur 10 ans. Il a été lancé voilà 5 ans, et reste au stade des recours. La question est de savoir si la Fondation envisage de partir sur une solution pérenne ailleurs, et de retirer son recours pour éviter les frais de justice, ou si la volonté de l'académie du Servette FC est de persévérer à venir aux Evaux.

M. Reverchon répond que les procédures judiciaires continuent, mais il n'a pas entendu d'échos allant dans le sens d'un retrait de recours.

Mme Orell soulève une question concernant les restaurants scolaires de Confignon, qu'elle pose aussi en tant que membre de l'association des parents d'élèves. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé principalement aux membres de l'APECC, mais également à d'autres. 88 personnes y ont répondu, une part importante. En outre, une pétition de la part des élèves de 6P a été transmise à M. Mazzola.

Les questions sont les suivantes :

- *Est-ce que vous avez été surpris au CA par les résultats de ce sondage, qui bien que n'ayant pas de valeur scientifique, avec plus de 80 réponses, montre quand même un certain mécontentement, ou du moins une marge de progression dans la qualité du restaurant scolaire ?*
- *Est-ce que vous pouvez m'expliquer comment se fait le choix des prestataires du restaurant scolaire ? Quelles sont les raisons qui ont fait opter la commune pour Eldora, notamment, alors qu'il semble que pour la crèche, l'autre fournisseur ait été retenu.*
- *Pouvez-vous me dire également quelle est la quantité de nourriture jetée ?*
- *Sachant que le contrat de prestation avec le prestataire Eldora dure jusqu'en 2030, quelles sont les recommandations et suggestions que vous pensez donner à Eldora pour améliorer l'adhésion et la satisfaction de leurs parents ?*

M. Mazzola indique que le questionnaire vient d'être transmis à l'administration, mais pas encore au CA. Il a lui-même répondu en tant que parent, et apporte la nuance qu'il existe certes une marge d'amélioration, mais tout n'est pas négatif. L'appel d'offres a été ouvert en janvier 2025, les montants en jeu obligeant à procéder ainsi. Deux postulations ont été déposées, et le choix s'est porté sur Eldora, l'autre n'étant pas en mesure d'assumer autant de repas que représentent les deux écoles. Les volumes ne sont d'ailleurs pas du tout les mêmes que ceux de la crèche, qui elle semble satisfaite de son prestataire.

Concernant la nourriture jetée, l'information sera recherchée et transmise. Pour les recommandations, une démarche a déjà été engagée puisque les commissaires de la CSS ont été invités à tester la nourriture sur place, le 15 décembre lors d'une sortie scolaire. Eldora est assez ouvert à une discussion sur la manière de faire et l'offre proposée. La question a déjà été lancée lors du Conseil d'établissement, une séance qui réunit l'APECC, les enseignants, la direction de l'école et le GIAP pour justement mettre ce genre de point sur la table. Il a permis de discuter de pistes d'amélioration, et de dissiper certaines légendes urbaines. L'APECC a par exemple relaté qu'il existerait une interdiction d'ajouter du sel ou du poivre, mais les dames du parascolaire auraient une pochette pour en ajouter aux plats. Les enseignantes de la classe d'intégration mangent avec les élèves, et rapportent n'avoir jamais vu cela. La volonté d'amélioration existe cependant et commence donc le 15 décembre, qui sera l'occasion de rencontrer la classe de 6P qui a partagé la pétition.

Mme Schmidt rapporte qu'elle a vu un homme vider une camionnette de « tout et n'importe quoi » dans les containers. Par exemple, tout ce qui ressemblait à du plastique était mis au PET. Elle l'a arrêté et lui a expliqué qu'il ne pouvait pas procéder de la sorte. Il a répondu ne pas savoir comment utiliser le point de récupération. Mme Schmidt soulève aussi l'état d'insalubrité récurrent de l'espace, qui a déjà été rapporté au CM. Elle estime que des mesures doivent être prises pour que la situation ne dégénère pas. La mauvaise utilisation est constatée régulièrement.

M. Mazzola répond qu'il s'agit manifestement de déchets d'entreprise, et non de privés, ce qui est formellement interdit. Les entreprises doivent passer par un autre circuit. Ce débarrasage s'assimile donc à de la fraude, en plus de constituer un comportement inapproprié.

Le Président suggère d'aborder l'insalubrité en commission durabilité.

M. Francey rebondit sur la remarque de Mme Schmidt en établissant que dès l'année prochaine, les ESREC deviendront accessibles par QR code, ce qui va certainement amener les PME à décharger sur les communes alentour. La question se pose de savoir si la Commune va faire quelque chose pour se prémunir de ce risque. Plan-les-Ouates a installé des caméras de surveillance aux points de récupération, qui contribuent à réduire les déchets d'entreprises.

Mme von Gunten-Dal Busco répond que rien n'a été décidé à ce stade, mais le CA est conscient de la modification d'accès aux ESREC, et il faudra probablement faire le point après quelques mois d'utilisation du nouveau système.

Le Président indique que le règlement du CM indique certes qu'il ne peut y avoir de discussion ou de vote ni sur la question, ni sur la réponse. Néanmoins, l'auteur de la question peut répliquer.

14. Propositions individuelles et divers

Néant.

En l'absence d'autre prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h56 et invite les personnes présentes à l'apéritif.



Martin BARCELLINI

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire

Annexes : Réponse QE 230, 231, 232 et 233
QE 234

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Réponse question écrite</h2>	<h2>QE230</h2>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	----------------

Question déposée par : Martin Barcellini, Loïc Jacot-Descombes

Date de dépôt : 28 septembre 2025

Date de traitement : 10 novembre 2025

Quelle va être l'implication de la commune et du canton dans la campagne référendaire du PLQ Cherpines, en termes de qualité des informations, de leur factualité et des moyens employés ?

Considérants

- L'aboutissement du référendum lancé par plusieurs partis et associations contre la délibération 989 du Conseil municipal de la commune de Confignon, du 15 avril 2025 donnant un préavis favorable relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30087)
- Les nombreuses questions restées sans réponse ayant abouti à ce référendum
- La forte mobilisation citoyenne ayant abouti à 700 signatures
- L'implication forte et partisane du canton dans des récents référendums communaux

Questions

- Est-ce que la commune va participer à la campagne ?

Réponse à la QE :

Non, les autorités ne sont pas habilitées à prendre part à la campagne liée au référendum. En revanche, la Commune est autorisée à transmettre des informations objectives à la population et organiser un débat contradictoire avant l'envoi du matériel de vote. À cet effet, les actions de communication suivantes sont prévues :

- **Décembre 2025** : distribution d'une brochure présentant le Plan Localisé de Quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines à la population.
- **26 janvier 2026** : organisation d'une séance publique en collaboration avec le comité référendaire, permettant à chaque partie de s'exprimer de manière équitable.

Pour rappel, un montant de **CHF 20'000.-** a été inscrit au budget 2026 afin de couvrir les frais liés au référendum. Ce budget servira notamment à financer les charges refacturées par le Canton pour l'organisation de la votation, la tenue de la séance publique, ainsi que la conception et l'envoi des brochures de votation, lesquelles incluront les recommandations de vote des partis politiques et du comité référendaire.

Si oui :

- Qui va prendre en charge la campagne au niveau de la commune (dicastère, conseiller administratif) ?
- Sur quel budget l'éventuelle campagne sera-t-elle prise ?
- Quelles actions sont prévues par la commune ?
- Est-ce que la commune restera factuelle ou défendra-t-elle une position ?

- Est-ce qu'il sera répondu aux questions de base :
 - o Question du financement et de la rentabilité économique de l'ensemble ?
 - o Quels buts le canton veut-il atteindre en construisant ?
 - o Démonstration sur une base quantitative que ces problèmes seront résolus et qu'il ne s'agit pas d'une fuite en avant
 - o Montrer que ces constructions améliorent la qualité de vie des genevois actuels et pas simplement des nouveaux habitants attirés sur le canton
- Est-ce que le Conseil Municipal sera impliqué ?
- Est-ce que le canton sera impliqué de quelque manière que ce soit ? Par exemple, par un financement direct ou indirect (par exemple en mettant des moyens de communication à disposition) ?

 <p>Commune de Confignon</p>	Réponse question écrite	QE231
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	--------------

Question déposée par : *Demain Confignon*
Prénom et Nom du déposant : *Anne-Muriel Brouet*
Date de dépôt : *29 septembre 2025*
Destinataire : *Conseil administratif*
Date de traitement : *10 novembre 2025*

Trame noire du Grand Genève

Durant plusieurs nuits au début du mois de septembre, la plaine de l'Aire a été polluée par des lasers à l'occasion des 270 ans de la manufacture horlogère Vacheron Constantin, à Plan-les-Ouates. Or le vallon de l'Aire est défini dans la Carte de la trame noire du Grand Genève, comme une zone de « nuit à conserver prioritairement », le long de la rivière, et de « nuit à conserver », à ces abords. Est-ce que la commune de Confignon était au courant de cet événement et a-t-elle fait part de réserves ?

Réponse à la QE

L'évènement concerné ne s'étant pas déroulé sur la commune de Confignon, aucune demande de manifestation n'a été adressée à la Commune. Ce qui est conforme à la procédure. Dès lors la Commune n'avait pas les informations techniques liées à cet évènement, ni l'opportunité d'émettre des réserves. Le Conseil administratif partage toutefois cette préoccupation environnementale.

 <p>Commune de Confignon</p>	Réponse question écrite	QE232
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	--------------

Question déposée par : Voix de Gauche

Prénom et Nom du déposant : Christian Chatelanat

Date de dépôt : 30 septembre 2025

Destinataire : CA

Date de traitement : 10 novembre 2025

Titre de la question :

Concerne la sécurité des piétons à Cressy

Énoncé de la question :

La DM996 destiné à l'arborisation et au réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph Berthet prévoit une refonte complète de la rue et de l'arborisation.

Est-ce que pendant les travaux le marquage d'un passage à piéton est prévu à la hauteur du croisement de la rue Joseph Berthet et du chemin de Carabot ?

Réponse à la QE :

Le passage piétonnier n'a pas été prévu dans le projet de réaménagement du chemin. L'endroit qui semble le plus adéquat pour ce dispositif est situé sur la commune de Bernex. Nous allons échanger avec le chef de projet de cette commune pour une prise de position sur cette proposition.

 <p>Commune de Confignon</p>	Réponse question écrite	QE233
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	--------------

Question déposée par : Voix de Gauche

Prénom et Nom du déposant : Christian Chatelanat

Date de dépôt : 30 septembre 2025

Destinataire : CA

Date de traitement : 10 novembre 2025

Titre de la question :

Concerne la sécurité des piétons à Cressy

Énoncé de la question :

Sur le chemin de la Dode à la hauteur du croisement avec le chemin de Cressy il y a des travaux actuellement, une villa est détruite pour permettre la création de 3 autres sur la même parcelle.

Afin de permettre un cheminement piétonnier sécurisé, a-t-il été prévu pendant ce chantier de continuer le trottoir qui manque à la hauteur de cette parcelle en réaménagement ?

Je vous joins un vidéo pour mieux visualiser la situation.

Réponse à la QE :

Oui un trottoir a été négocié avec les promoteurs dans le cadre de l'autorisation de construire. Il sera aménagé et financé par ces derniers et cédé à la Commune.

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Question écrite</h2>	QE234
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------

Question déposée par : la commission CSS

Prénom et Nom du déposant : Floriane Schmidt-Maarsen – présidente CSS

Date de dépôt : 03.11.2025

Destinataire : Bureau du Conseil municipal

Date de traitement :

En tant que commissionnaire, comment être mieux préparé dans son évaluation des lignes du budget relatives à sa commission ?

Lors de sa séance dévolue à l'étude des budgets relatifs aux dicastères *social et sécurité*, le processus d'analyse du budget a questionné plusieurs membres de cette commission, quasi renouvelée pour cette législature.

Il a été notamment relevé le fait que voter le préavis sur le budget le jour même de sa présentation ne permet pas d'en mesurer toutes les teneurs.

Dès lors les commissionnaires, ainsi que sa présidence, souhaitent connaître la possibilité de **pouvoir analyser** le budget avec une **organisation et planification différentes**.

Serait-il possible d'envisager de :

- 1)** pouvoir prendre connaissance de la présentation **avant la séance** durant laquelle elle sera discutée ? (dans un délai permettant une lecture attentive du document, à déterminer)
- 2)** consacrer la séance mentionnée en 1) uniquement à la présentation et aux questions des membres de la commission ?
- 3)** **agender une deuxième séance** (à une distance temporelle raccourcie par rapport à l'agenda des commissions) **pour voter le préavis** (ce qui permet de mener des discussions dans les groupes respectifs).